

Charte de Félicia

A. GOUVERNANCE

Article 8 des statuts

“La gouvernance de la FÉLICIA et son fonctionnement reposent sur le partage des tâches et des pouvoirs entre tous ses membres.

La plus large expression de tous les membres est garantie par un comité de coordinateurs et un bureau, qui ont pour mission de faciliter les prises de décisions collectives, d'assurer les démarches et procédures administratives quotidiennes, et de veiller au respect de l'expression de tous les membres conformément aux principes énoncés dans les présents statuts et le règlement intérieur.”

Les associations fédérées gardent leur autonomie totale. Elles ne se regroupent que dans l'objectif de collaborer à la poursuite des buts de FÉLICIA énoncés dans les statuts.

La FÉLICIA ne peut donc en aucun cas imposer une idéologie, un mode de fonctionnement interne ou un positionnement aux associations qu'elle fédère.

Afin de préserver l'autonomie, mais aussi la liberté d'expression et le droit à la participation de toutes ses associations membres, hors des situations d'urgence déterminées par le bureau ou les coordinateurs, les décisions sont prises dans un esprit démocratique par l'ensemble des membres, avec l'aide d'un outil de sondage aux membres des structures adhérentes.

Chaque représentant d'association ou membre individuel, tout comme les bénévoles non membres, peut initier ou simplement participer à l'une des commissions participatives (jardins) qui travaillent sur les projets de FÉLICIA. Les propositions de ces commissions sont ensuite systématiquement soumises aux votes des membres individuels et des associations, après sondage indicatif de leurs membres.

Article 10 des statuts :

“Le bureau exécute les décisions et traite les affaires courantes de la fédération, en accord avec le comité de coordinateurs. Il est chargé de la gestion quotidienne de la fédération. Il prépare les bilans (rapport moral, rapport d'activité, bilan financier) et organise les assemblées générales.”

Les membres du bureau font partie du comité de coordinateurs et se réunissent donc, tous les deux mois minimum, avec ses membres. Ils respectent et exécutent les décisions prises par les adhérents grâce au vote effectué à la suite des propositions formulées par les jardins.

Ils ne peuvent pas prendre de décisions fondamentales concernant la conduite des projets en cours ou des décisions relatives au fonctionnement interne, à la communication de FÉLICIA, sans avoir consulté les adhérents de la FÉLICIA selon la démarche habituelle (sauf en cas d'urgences liées au fonctionnement administratif, financier ou patrimonial quotidien de la fédération).

Ils ont donc également la possibilité d'initier des jardins, au même titre que n'importe quel autre adhérent ou bénévole. Dans ce cas, ils ne pourront en aucun cas se servir de leur rôle de membre du bureau pour exercer une pression quelconque sur un jardin ou influencer une décision.

Si la responsabilité des dirigeants est engagée par une décision adoptée en jardin (communication officielle, représentation devant les autorités...), et uniquement dans ce cas, les membres du jardins devront s'assurer de son accord avant soumission des propositions à l'ensemble des adhérents.

B. BONNE CONDUITE

FÉLICIA a pour objectif de défendre et promouvoir le respect de la liberté de choix d'instruction dans chacune de ses réalisations : qu'elle agisse en défense, en promotion ou en information autour des droits et devoirs des citoyens, que ce soit auprès des pouvoirs publics ou de l'opinion. Pour cela, elle s'attache à ce que ses membres adhèrent à des valeurs structurantes. En signant cette charte :

Je m'engage à m'impliquer dans le cadre de cette thématique uniquement, avec humanité et ouverture d'esprit.

Les décisions de FÉLICIA sont prises collectivement, selon les termes des statuts et de cette charte.

Impartialité

Je m'engage à ne faire aucune distinction de philosophie, de pédagogie, de nationalité, de race, de religion, de condition sociale et d'appartenance politique.

Je m'engage à ne juger aucun exercice de la liberté de choix d'instruction, dans le respect de la personne humaine et des valeurs de la République française (indivisibilité, laïcité, démocratie et garanties sociales).

Neutralité

Je m'engage à ne pas prendre part aux hostilités et aux controverses d'ordres politique, racial, religieux et idéologique, sauf à considérer que des hostilités et controverses de ce genre puissent avoir pour objet direct le droit à l'exercice du libre choix de l'instruction et des apprentissages, qu'il faudrait, dans ce cas, défendre.

Ainsi, en tant que membre de FÉLICIA (et à ce titre uniquement), je m'engage à ne pas diffuser en dehors du cercle familial, mes conceptions politiques, raciales, religieuses et idéologiques.

Indépendance

En tant que membre, je conserve une autonomie qui me permet d'agir toujours selon les principes de FÉLICIA.

Désintérêt

Je ne peux recevoir aucune rétribution pour ma participation, ni pour les fonctions confiées¹.

Réserve

Je m'engage à m'exprimer au nom de FÉLICIA uniquement si l'Assemblée Générale m'y a habilité(e), et à respecter les règles définies par les statuts et celles de fonctionnement détaillées ci-après.

Autonomie et responsabilité

La gouvernance de FÉLICIA et son fonctionnement reposent sur le partage des tâches et des pouvoirs entre tous ses membres. Ainsi, j'engage ma responsabilité pour toute tâche ou fonction dont je serai investi(e).

Je m'engage à la mener à bien, conformément aux termes des statuts et du règlement intérieur. Je m'engage à avertir sans délai si un événement de force majeure ou de raison personnelle m'empêchait de la mener à bien.

Je m'engage à prendre sa mesure (temps, implication nécessaire, disponibilité, suivi précis et formalisme) et à faire appel aux autres membres en cas de difficultés, notamment à un coordinateur.

Je m'engage à faire part à la communauté des membres si un objectif final ou intermédiaire venait à être atteint.

Je m'engage à pouvoir être joint dans un délai raisonnable afin de ne pas être un élément de blocage pour les actions. De même, je m'engage à donner toutes les ressources nécessaires à la fédération afin que mes tâches et fonctions puissent être poursuivies si je venais à ne pouvoir les achever moi-même.

¹ *Seuls sont possibles des remboursements de frais selon les modalités définies dans le Règlement Intérieur.*

C. CONFIDENTIALITÉ

Je m'engage à lire attentivement cette charte pour me permettre et permettre aux jardiniers de FÉLICIA de conserver toute la valeur des actions menées par la fédération.

FÉLICIA traite les informations recueillies dans le respect du RGPD.

Confidentialité des ressources

Je conserverai la discrétion la plus stricte concernant les idées et documents produits, en cours de production ou à venir, que je produirai, détiendrai, consulterai ou utiliserai.

Je me conformerai au fonctionnement en place au sein de FÉLICIA et participerai à la conservation des informations internes, notamment via le paramétrage de confidentialité des documents que je créerai ou sur lesquels je travaillerai.

Respect des voix féliciennes

Si je dois, dans le cadre de mes actions au sein de FÉLICIA, partager des documents, qu'ils soient écrits, graphiques, audios ou audiovisuels, au nom de FÉLICIA, je m'engage à les soumettre aux votes des coordinateurs a minima, ou des Féliciens si besoin, ou à les transmettre à un coordinateur avant toute diffusion ou publication, quel que soit le support utilisé.

Sécurité de la messagerie

Si l'accès m'est donné aux boîtes de messagerie de FÉLICIA, je m'engage à garder confidentielles les données de connexion (identifiant et mot de passe) et à ne pas utiliser le système de mémorisation automatique de mon navigateur internet.

Je m'engage à bien vérifier l'identité des destinataires de mes messages en cas d'envoi à une pluralité de destinataires.

Je respecterai les dispositions relatives à la lutte contre l'envoi en masse de courriers non sollicités, et j'utiliserai la fonction de copie cachée si nécessaire.

Je m'engage à ce que mes correspondances ne comportent aucun élément illicite (propos diffamatoires, injurieux, etc.).

Surveillance d'événements suspects

Je m'engage à faire preuve de prudence et de vigilance, en particulier si des anomalies, des dysfonctionnements ou des incidents se présentent concernant l'intégrité ou la confidentialité des ressources féliciennes.

Respect des lois

Je m'engage à respecter les droits de propriété intellectuelle, le secret des correspondances, les données personnelles, les systèmes de traitement automatisé de données, le droit à l'image des personnes, l'exposition des mineurs aux contenus préjudiciables, et ce pour préserver l'image des Féliciens, de FÉLICIA, ainsi que ma propre réputation.

Je n'utiliserai pas l'en-tête ou le logo de FÉLICIA sans avoir été expressément mandaté pour cela.

Période de validité de la charte

Les engagements concernant la confidentialité des ressources et la sécurité de la messagerie demeureront après la fin de mon jardinage, et sont sans limite de validité.

**Ici débute mon aventure félicienne, dans un esprit de loyauté, de responsabilité
et de sécurité vis-à-vis des parents instructeurs féliciens.**